

Les îles bretonnes : une population en légère augmentation et plutôt âgée

Insee Analyses Bretagne • n° 128 • Août 2024



En 2021, 11 200 personnes résident à l'année dans une des quatorze communes situées sur des îles bretonnes. Le nombre d'habitants y est en légère augmentation depuis le début du XXI^e siècle. La population de ces îles est relativement âgée, avec plus d'un tiers des îliens âgés d'au moins 65 ans.

Le nombre d'emplois reste stable depuis une quinzaine d'années. L'insularité ayant créé un équilibre entre zone d'emploi et bassin de vie, le nombre d'actifs occupés y est sensiblement équivalent. Le tissu économique est dominé par la sphère présentielle, correspondant aux activités de services rendus à la population présente, notamment du fait de l'importance du secteur de l'hébergement médico-social.

Le tourisme apparaît comme l'activité principale dans ces îles bretonnes : il représente un quart des emplois, essentiellement dans l'hébergement-restauration. En 2023, près de 200 000 touristes y ont séjourné au moins une nuit dans un hébergement payant.

Le secteur de la construction est également fortement représenté, en lien notamment avec la rénovation et l'entretien des résidences secondaires.

Dans un contexte de faible disponibilité du foncier, les résidences secondaires constituent en effet 60 % du parc de logements.

Enfin, si la plupart des communes sont équipées d'une gamme d'équipements de proximité, seule la commune du Palais dispose d'équipements et de services plus diversifiés.

La population des îles bretonnes repart légèrement à la hausse depuis 1999

Plus de 750 îles et îlots sont comptabilisés le long du littoral breton. Au sein de cet ensemble, onze îles sont habitées et forment des entités administratives indépendantes

► **figure 1.** Dix d'entre elles sont des communes à part entière et la onzième, Belle-Île-en-Mer, est une intercommunalité constituée de quatre communes (Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon). Ces onze îles forment un ensemble hétérogène, des plus petites (Île-de-Sein avec 60 hectares et Hoëdic avec 100 habitants en 2021) à la plus grande et plus peuplée, Belle-Île-en-Mer (8 550 hectares et 5 550 habitants)

► **figure 2.**

Leur population totale a atteint un maximum de 24 900 habitants en 1911, à la veille de la Première Guerre mondiale. S'en est suivi un déclin démographique qui s'est prolongé jusqu'à la fin du XX^e siècle (10 700 habitants en 1999), avant que la population ne se stabilise puis réaugmente légèrement. En 2021, 11 200 habitants résident à l'année sur les îles bretonnes. Belle-Île-en-Mer se distingue en ayant stoppé sa baisse démographique dès le début des années 1980 et retrouvé depuis son niveau de population le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale ► **figure 3.**

Entre 2015 et 2021, le nombre d'habitants augmente chaque année en moyenne de 0,4 % dans l'ensemble de ces îles, une hausse légèrement inférieure à celle de la région (+0,5 %). Cependant, cette croissance masque des situations très contrastées, avec notamment quatre communes pour lesquelles la population est en baisse (Île-de-Batz, Île-d'Houat, Hoëdic et, à un degré moindre, Ouessant). Plusieurs éléments influent en effet sur l'évolution du peuplement des îles : la présence ou non d'équipements sur l'île (alimentation, santé, éducation...) permettant de répondre aux besoins élémentaires des résidents permanents, la durée et la fréquence d'accessibilité en bateau ou encore, dans un contexte de pénurie de foncier, la part grandissante des résidences secondaires dans le parc de logements.

Plus d'un tiers des îliens ont au moins 65 ans

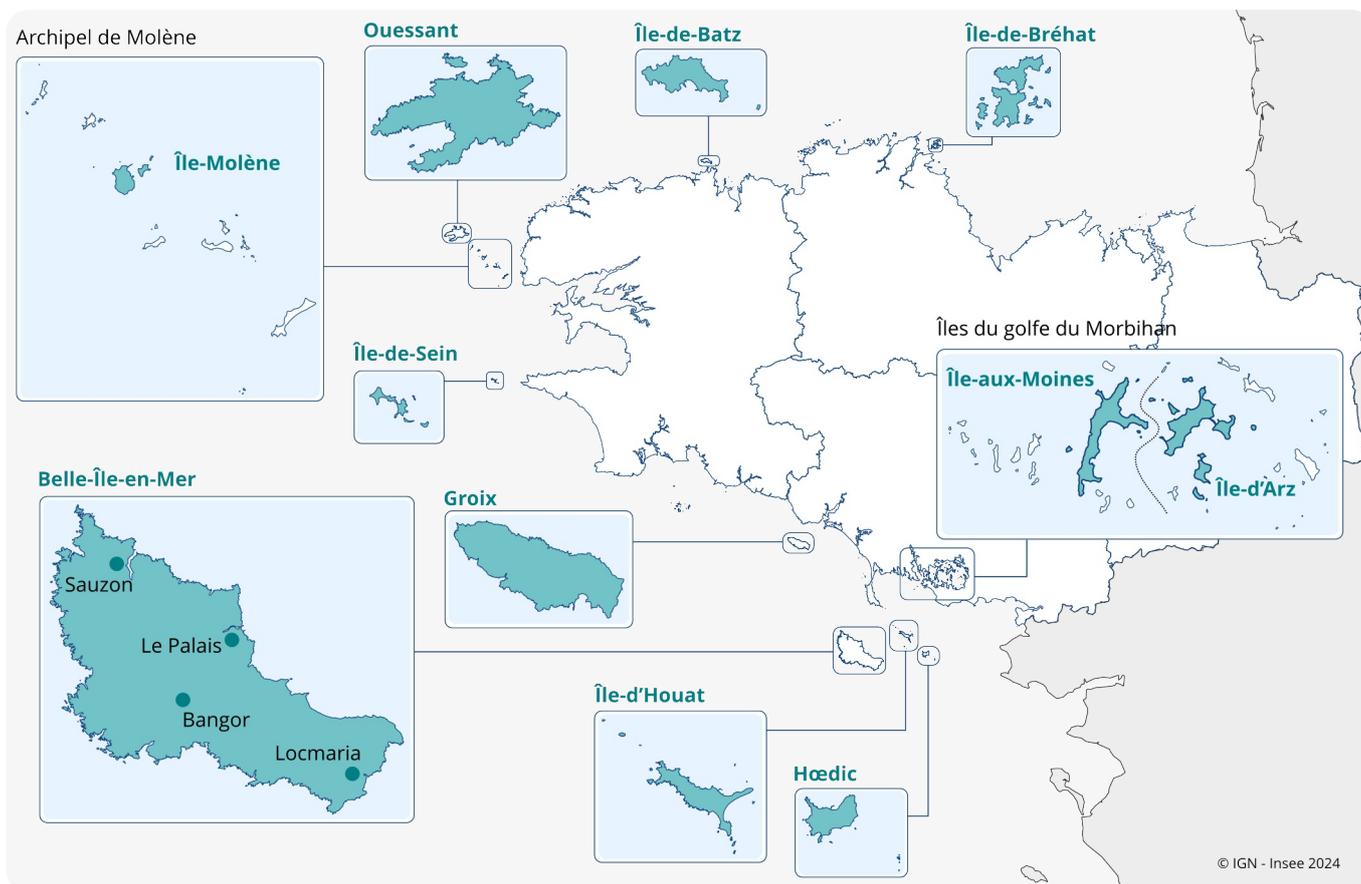
Le **solde naturel** de la population îlienne est largement déficitaire (près de 200 décès pour moins de 80 naissances en 2022). À l'opposé, toutes les îles hormis l'Île-d'Houat présentent un **excédent migratoire**, entraînant en définitive une légère croissance de la population totale.

L'important déficit naturel s'explique par la structure de la pyramide des âges de la population îlienne ► **figure 4.** Les habitants

des îles bretonnes sont en effet beaucoup plus âgés que dans l'ensemble de la région. Ainsi, 36 % des îliens ont 65 ans ou plus, contre 23 % de la population bretonne. À l'inverse, la part des îliens de moins de 18 ans est bien plus faible que dans l'ensemble de la Bretagne (14 % contre 21 %). L'âge moyen de la population îlienne est ainsi de 52 ans, contre 44 ans au niveau régional. Les habitants de Belle-Île-en-Mer se distinguent de ceux des autres îles, plus petites, avec un âge moyen moins élevé (48 ans).

Les îles bretonnes ont un bilan migratoire quasi à l'équilibre en ce qui concerne les actifs et très excédentaire pour les retraités, ce qui contribue à accentuer le vieillissement de la population. Dans le détail, comme au niveau régional, les jeunes adultes de 18 à 24 ans sont plus nombreux à quitter les îles, pour étudier ou chercher un emploi, qu'à s'y installer. Mais, contrairement à la tendance observée dans la région, ce déficit concerne aussi les 25-29 ans. Comme au niveau régional, les jeunes adultes à partir de 30 ans, accompagnés de leurs enfants, sont plus nombreux à arriver qu'à partir, mais c'est surtout la classe d'âge des 55-64 ans qui contribue le plus fortement à l'excédent migratoire avec l'installation de nouveaux résidents aux âges de transition vers la retraite. Enfin, parmi l'ensemble des nouveaux arrivants, plus de la moitié (60 %) résidaient auparavant en dehors de la région.

► 1. Les 11 îles bretonnes habitées, formant 14 communes



Note : Les noms figurant sur la carte sont les noms des communes tels qu'ils figurent dans le Code officiel géographique au 1^{er} janvier 2024.

Sources : Insee ; IGN.

► 2. Données de cadrage sur les communes des îles habitées en Bretagne

Commune	Intercommunalité	Population au 1 ^{er} janvier 2021	Évolution annuelle de la population entre 2015 et 2021 (en %)	Part des moins de 18 ans (en %)	Part des 65 ans ou plus (en %)	Part des résidences secondaires dans le parc de logements (en %)	Durée de traversée en bateau* (en minutes)	Superficie (en ha)
Île-de-Bréhat	sans objet	402	1,0	14,4	33,9	76,8	10	347
Île-de-Batz	CC Haut-Léon Communauté	449	-0,8	10,0	41,2	64,9	15	341
Île-Molène	CC du Pays d'Iroise	164	2,6	8,1	49,4	68,5	60	94
Ouessant	sans objet	838	-0,2	10,3	41,7	49,2	90	1 628
Île-de-Sein	sans objet	273	2,4	7,5	40,5	47,6	75	60
Groix	CA Lorient Agglomération	2 282	0,1	12,1	42,7	54,3	45	1 536
Hœdic	CC Auray Quiberon Terre Atlantique	100	-1,1	15,5	27,2	78,9	60	238
Île-d'Houat	CC Auray Quiberon Terre Atlantique	216	-1,9	7,9	40,5	62,5	40	363
Île-aux-Moines	CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	628	0,8	10,5	46,2	72,1	5	326
Île-d'Arz	CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	287	3,5	8,0	47,1	65,1	15	310
Bangor	CC de Belle-Île-en-Mer	1 010	0,5	18,2	31,1	63,4	45	2 565
Locmaria	CC de Belle-Île-en-Mer	964	1,7	15,6	33,7	67,9	45	2 089
Le Palais	CC de Belle-Île-en-Mer	2 552	-0,2	16,7	28,9	47,1	45	1 770
Sauzon	CC de Belle-Île-en-Mer	1 027	1,2	18,5	29,8	59,8	45	2 264
Ensemble des îles bretonnes habitées		11 192	0,4	14,0	36,3	59,7	///	13 931

* vers/depuis le continent.

CC : communauté de communes ; CA : communauté d'agglomération.

Sources : Insee, recensements de la population 2015 et 2021 ; IGN, GEOFLA®.

Les résidences secondaires représentent 60 % du parc de logements

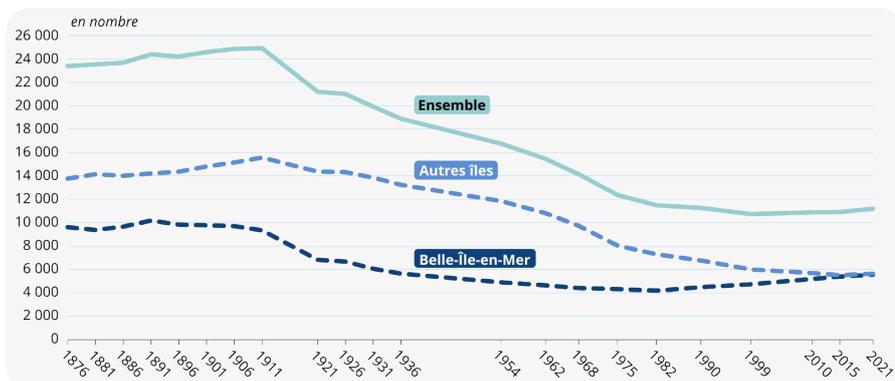
Le nombre de logements dans les îles bretonnes a été multiplié par deux depuis 1968. Ainsi, en 2021, les onze îles comptent plus de logements (15 540) que de résidents permanents. Les résidences secondaires, dont le parc a été multiplié par quatre depuis 1968, y occupent une part de plus en plus importante (de 32 % en 1968 à 60 % en 2021) ► **figure 5**. Cette part atteint même 79 % à

Hœdic et 77 % sur l'Île-de-Bréhat. Parallèlement, il y a peu de logements vacants (2 % contre 7 % sur l'ensemble du territoire breton), conséquence d'une faible disponibilité du foncier et d'une forte demande d'accès au logement.

Les ménages propriétaires de résidences secondaires localisées sur les îles ont un profil singulier par rapport à l'ensemble des ménages possédant une résidence secondaire en Bretagne. Par exemple, dans la communauté de communes de Belle-Île-

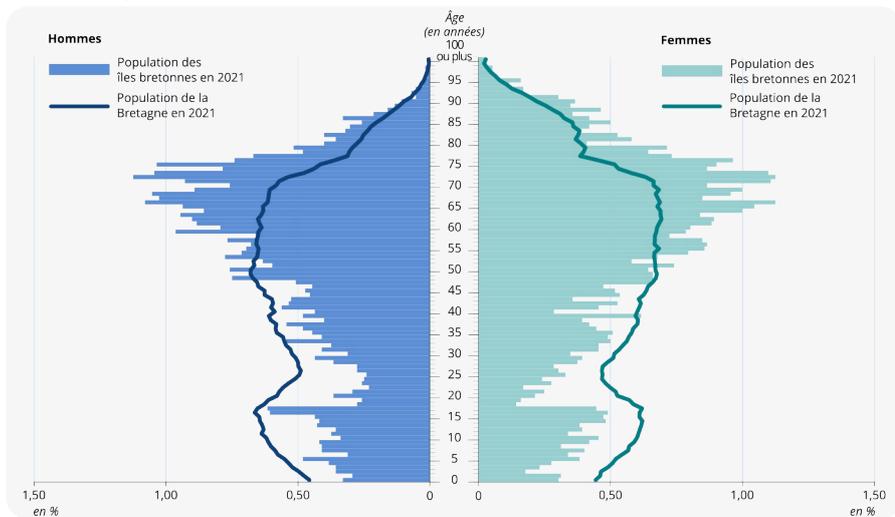
en-Mer, 52 % des ménages propriétaires de résidences secondaires ont un **niveau de vie** annuel supérieur à 60 000 euros, contre 36 % parmi l'ensemble de ceux possédant une résidence secondaire dans la région. Les détenteurs d'une résidence secondaire sur Belle-Île-en-Mer ont plus fréquemment leur habitation principale en Île-de-France (43 %) qu'en Bretagne (19 %), contrairement à l'ensemble des propriétaires de résidences secondaires localisées en Bretagne (respectivement 30 % et 43 %).

► 3. Évolution de la population des îles bretonnes entre 1876 et 2021



Source : Insee, recensements de la population.

► 4. Pyramide des âges de la population des îles bretonnes et de la région Bretagne en 2021



Source : Insee, recensement de la population 2021.

Le parc de logements sur l'ensemble des îles bretonnes est constitué essentiellement de maisons (90 %). En raison de la faible disponibilité du foncier, la rénovation de locaux existants est privilégiée par rapport à la construction. Ainsi, un tiers des logements ont été bâtis avant 1946, contre 18 % sur l'ensemble de la Bretagne. La construction de logements semble toutefois y avoir suivi l'évolution de la population. Ainsi, la part de constructions datant de la période 1946-1990 (36 %) est beaucoup plus faible que celle observée sur l'ensemble de la région (47 %), alors qu'une reprise est observée depuis la fin du XX^e siècle.

Les résidences principales ont une superficie moins élevée que dans l'ensemble de la région (32 % font plus de 100 m², contre 39 % en Bretagne), mais celles bâties après 1991 sont plus grandes que les plus anciennes. Les ménages propriétaires de leur résidence principale sont plus fréquents dans ces îles que dans l'ensemble de la Bretagne (73 % contre 66 %).

La topographie et la faible superficie de la plupart des îles bretonnes favorisent les mobilités douces. L'usage de l'automobile est d'ailleurs réglementé et restreint aux professionnels et services sur huit des onze îles bretonnes. Ce n'est pas le cas à Belle-Île-en-Mer, plus étendue, où 89 % des ménages possèdent au moins une voiture, un taux semblable à celui des ménages bretons. Dans les îles où la circulation automobile est

soumise à autorisation, presque la moitié des ménages (48 %) possèdent tout de même au moins une voiture. Celle-ci peut être stationnée dans un garage privé ou sur un parking localisé sur le continent et permet aux îliens de se déplacer une fois débarqués.

Presque autant d'emplois que d'actifs occupés

Le nombre d'emplois proposés sur ces onze îles (3 900) est très proche de celui des actifs ayant un emploi y résidant (3 950). Cependant, la population active a augmenté plus vite sur la dernière décennie que le nombre d'emplois observé (+4,3 % contre +1,5 % sur la période 2010-2021). Cela s'est traduit essentiellement par une augmentation du nombre d'actifs allant travailler sur le continent, qui s'est accru de moitié.

La grande majorité des actifs ayant un emploi (87 %) travaillent sur leur île de résidence. Toutefois, cette proportion est bien moindre (62 %) parmi les actifs occupés habitant dans les îles du Golfe du Morbihan. Les échanges y sont en effet facilités par les conditions d'accès au continent (5 minutes en bateau pour l'île-aux-Moines vers Baden, et 15 à 30 minutes pour l'île-d'Arz vers Séné ou Vannes). L'île-de-Bréhat se distingue en proposant 40 % d'emplois de plus qu'elle ne compte d'actifs occupés sur son territoire. Les entrants viennent de Paimpol et ses alentours. Là aussi, les échanges sont facilités

par la rapidité des navettes en bateau (10 minutes depuis Ploubazlanec).

Comme en Bretagne, la moitié des actifs sont employés ou ouvriers. Les cadres et les professions intermédiaires sont moins fréquents que dans la région. Au contraire, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont surreprésentés (18 % contre 7 % au niveau régional), expliquant en partie la très forte part des non-salariés parmi les actifs dans les îles (33 % contre 14 % en Bretagne).

Un tissu économique dominé par la sphère présentielle

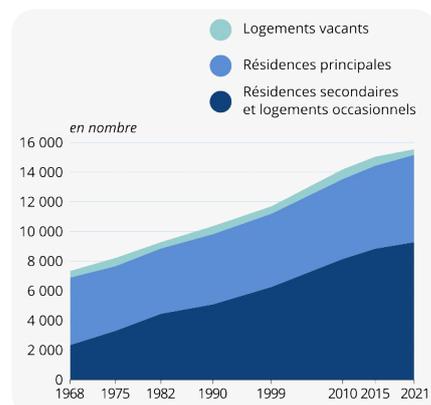
Les trois quarts des emplois offerts dans les îles bretonnes relèvent de la sphère présentielle, c'est-à-dire de l'ensemble des activités correspondant à la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes. Sur l'ensemble de la région, la sphère présentielle représente deux tiers des emplois, le dernier tiers correspondant à la sphère productive, c'est-à-dire les activités consistant à produire des biens majoritairement consommés hors du territoire ainsi que les activités de services tournés principalement vers les entreprises de cette sphère.

Les établissements du domaine public sont surreprésentés puisqu'ils pèsent pour 28 % des emplois contre 20 % dans l'ensemble de la Bretagne. D'ailleurs, parmi les cinq établissements des îles bretonnes employant plus de 50 salariés, trois appartiennent au secteur public. Ceci s'explique en particulier par la place importante prise par le secteur de l'hébergement médico-social et social sur les îles, avec notamment la présence de cinq EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Le secteur de la construction est également fortement implanté (11 % des emplois contre 7 % en Bretagne) et explique la surreprésentation des artisans et chefs d'entreprise parmi les actifs. Comme dans tous les territoires à forte orientation touristique, leur présence marquée est à relier avec une activité soutenue dans la construction, la rénovation et l'entretien des résidences secondaires.

L'agriculture et la pêche regroupent à elles deux 6 % des emplois, soit une part dans les emplois locaux supérieure à celle observée en Bretagne (4 %). Ces activités sont toutefois

► 5. Évolution du parc de logements sur les îles bretonnes entre 1968 et 2021



Source : Insee, recensements de la population.

en net déclin ces dernières années, avec une diminution de presque un tiers de leurs effectifs entre 2015 et 2021.

Un quart des emplois sont liés au tourisme

La surreprésentation de l'hébergement-restauration dans le tissu économique des îles bretonnes (14 % des emplois contre 4 % dans l'ensemble de la Bretagne) illustre la très forte orientation touristique du territoire.

La capacité d'accueil touristique se caractérise en premier lieu par l'offre non marchande des résidences secondaires. Elle est complétée par 33 hôtels, 20 campings et 9 autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT), de type résidences de tourisme ou villages vacances. Au total, cela représente 1 300 chambres d'hôtel, 5 550 emplacements de camping et près de 480 logements dans des AHCT qui peuvent accueillir les touristes. Cependant, avec 490 lits touristiques pour 100 habitants, le taux de fonction touristique reste légèrement inférieur à celui d'autres îles de l'océan Atlantique (île de Noirmoutier, île d'Oléron ou île de Ré) qui en comptent de 500 à 700.

En 2023, près de 200 000 touristes ont séjourné au moins une nuit sur les îles bretonnes en hôtel, camping ou dans un

AHCT, pour un total de 586 000 nuitées. La clientèle résidente en France est très largement majoritaire puisqu'elle représente près de neuf nuitées sur dix dans les îles, contre huit sur dix dans l'ensemble de la région.

La fréquentation touristique reste cependant difficile à évaluer car, outre les personnes venant dans leur résidence secondaire et celles qui sont hébergées par des amis ou la famille, il convient également de prendre en compte les excursionnistes à la journée. *In fine*, le tourisme génère un quart des emplois des îles bretonnes, avec une forte saisonnalité puisque le nombre d'emplois est multiplié par 3,9 entre le mois de plus faible fréquentation (janvier) et celui d'activité maximale (août).

Des solutions atypiques pour maintenir l'accès à l'éducation

L'insularité présente naturellement des contraintes pour les habitants. Pour maintenir une population résidente et répondre à ses besoins (se nourrir, se soigner, s'instruire...), la présence d'équipements de proximité est essentielle.

Dix communes sur quatorze sont dotées d'une **gamme d'équipements** qui les classe comme **pôle de services** de proximité. L'une

d'entre elles, Le Palais, est même classée comme pôle de services intermédiaires. Elle bénéficie notamment de deux collèges et d'un centre hospitalier. Les quatre communes dépourvues de pôle de services de proximité sont Hoëdic, île-d'Houat, île-Molène et île-de-Sein.

L'offre éducative est particulièrement bien couverte. Les quatorze communes sont chacune dotées d'une école élémentaire, parfois pour une dizaine d'enfants. Les élèves de Belle-Île-en-Mer et de Groix peuvent poursuivre leurs études aux collèges du Palais ou à celui de Groix (privé). Pour les autres, la facilité des navettes permet aux collégiens de l'île-aux-Moines, de l'île-d'Arz ou de l'île-de-Bréhat de se rendre sur le continent pour poursuivre leurs études. Ceux pour lesquels des trajets quotidiens vers le continent ne sont pas envisageables (ou qui, à Groix, font le choix de l'enseignement public), bénéficient depuis 1976 d'une structure originale, le collège des Îles du Ponant, qui propose aux élèves de suivre les cours dans des antennes délocalisées, en combinant enseignements présentiel et en visioconférence.

Cependant, en dehors de cette situation exceptionnelle, le temps moyen d'accès aux équipements des gammes intermédiaires et supérieures reste très élevé. Il faut ainsi en moyenne 1 heure et 15 minutes de temps de transport aux îles pour accéder aux équipements de la gamme supérieure contre 12 minutes pour l'ensemble de la population bretonne. ●

Muriel Cazenave, Jean-Marc Lardoux (Insee)

► Sources

Le **recensement de la population** permet de connaître la population à une échelle locale. Il fournit, entre autres, la commune de résidence, la commune du lieu de travail, ainsi que des statistiques sur l'emploi, les secteurs d'activité et les professions exercées.

Les données sur les résidences secondaires sont issues du **Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)**. Celui-ci comporte des informations sur l'ensemble des logements et des personnes connus par l'administration fiscale.

L'**enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques** a pour objectif l'observation conjoncturelle de la fréquentation et l'étude de la structure de la clientèle. Elle couvre trois types d'établissements : les hôtels, les campings et les autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT).

La **base permanente des équipements (BPE)** est une source élaborée par l'Insee à partir de sources administratives, mise à jour annuellement. Elle répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population : elle couvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, des transports, du tourisme, du sport, des loisirs et de la culture.

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Le **solde naturel** sur un territoire donné est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. S'il est positif, il s'agit d'un excédent naturel, s'il est négatif, d'un déficit naturel.

Le **solde migratoire** sur un territoire donné est la différence entre le nombre de personnes qui y sont entrées et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. S'il est positif, il s'agit d'un excédent migratoire, s'il est négatif, d'un déficit migratoire.

Le **niveau de vie** d'un ménage correspond à son revenu disponible, c'est-à-dire le revenu dont il dispose pour consommer et épargner (comprenant les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs) rapporté à son nombre d'unités de consommation (UC) pour assurer une comparabilité entre des ménages de taille ou de composition différente. Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Un **équipement** est un service, marchand ou non, accessible à la population, répertorié dans la base permanente des équipements (BPE) qui propose un regroupement de certains équipements en **gammes**. Les gammes réunissent des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment présents dans les mêmes communes. En 2021, la BPE répertorie 110 équipements qui sont répartis en trois gammes : de proximité, intermédiaire et supérieure. Plus d'information sur la constitution et la composition des gammes d'équipements sur insee.fr.

Un **pôle de services** est une commune disposant sur son territoire d'au moins la moitié des équipements de la gamme considérée. Par exemple, un pôle de services de proximité est une commune disposant d'au moins 14 des 28 équipements de proximité.

► Pour en savoir plus

- **Cros L., Lardoux J.-M. (Insee), Crublet J., Fontès-Rousseau C. (Dreal)**, « [En Bretagne, la moitié des résidences secondaires sont détenues par des habitants de la région ou des Pays de la Loire](#) », Insee Analyses Bretagne n° 117, mai 2023.
- **Cazenave M., Lardoux J.-M. (Insee)**, « [La Bretagne est de plus en plus attractive, en particulier pour les jeunes actifs et les retraités](#) », Insee Analyses Bretagne n° 120, novembre 2023.
- **Février M., Le Guen S. (Insee)**, « [Économie maritime : 74 500 emplois en Bretagne](#) », Insee Analyses Bretagne n° 74, octobre 2018.
- **Chambre régionale des comptes**, « [Synthèse régionale - Les îles bretonnes du Ponant](#) », janvier 2023.

Insee Bretagne
35, place du Colombier
CS 94439
35044 RENNES CEDEX

Directrice de la
publication :
Nathalie Caron

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantidis

Bureau de presse :
02 99 29 34 90

Maquette :
Nathalie Noël

ISSN 2416-9013

© Insee 2024
www.insee.fr

[@InseeBretagne](https://twitter.com/InseeBretagne)

